



# **10<sup>ÈME</sup> RÉUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES PAYS MEMBRES DU CIHEAM**

**Alger - 6 Février 2014**

**DECLARATION FINALE**

A l'invitation de S.E. Abdelwahab NOURI, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural d'Algérie, les ministres de l'Agriculture des 13 États membres du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), ou leurs représentants, se sont réunis à Alger le 6 février 2014.

*Les ministres et les chefs de délégation,*

## **CONSIDERANT**

- la Conférence Euro-Méditerranéenne sur l'Agriculture, qui s'est tenue à Venise le 27 novembre 2003, au cours de laquelle les 37 pays présents ont souligné « *l'importance accrue que la Communauté attache aux exigences du développement rural durable, à la préservation de l'agriculture dans les zones défavorisées et de montagne ainsi qu'au caractère multifonctionnel de l'agriculture impose une prise en compte adéquate de ces sujets dans les relations entre la Communauté européenne et ses partenaires de la Méditerranée* »;
- les recommandations de la 8<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Agriculture des 13 États membres du CIHEAM, qui a eu lieu à Istanbul le 8 mars 2010 sur le sujet de « l'impact du changement climatique sur la sécurité et la sûreté alimentaire dans la région méditerranéenne » ;
- les recommandations de la 9<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Agriculture des 13 États membres du CIHEAM, qui s'est déroulée à Malte le 27 septembre 2012 sur le sujet de « la sécurité alimentaire et la volatilité des prix des produits alimentaires au sein des pays de la Méditerranée » ;
- la Déclaration finale de la 1<sup>ère</sup> Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui a eu lieu à Alger le 27 novembre 2013.

## **RAPPELANT**

- que le Droit à l'alimentation est consacré à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et que des directives volontaires visant à soutenir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été adoptées par les 187 États membres du Conseil général de la FAO le 23 novembre 2004 ;
- la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui a eu lieu les 16-18 Novembre 2009 à la FAO, en particulier l'engagement des chefs d' Etat et de gouvernements à inverser la diminution des financements nationaux et internationaux pour l'agriculture dans les pays en développement, à promouvoir de nouveaux investissements en vue d'accroître la production agricole durable, à unir leurs efforts et

leur expertise pour concrétiser le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, et prendre toutes les mesures nécessaires, y compris au niveau régional, afin d'améliorer la sécurité alimentaire;

- que des mesures ont été envisagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la volatilité des prix agricoles dans les forums internationaux, en particulier au sein de la FAO, du G8 (sommet de juillet 2009 à L'Aquila) et du G20 (sommet de novembre 2011 à Cannes) ;
- la Conférence des Nations-unies sur le développement durable dite « Rio+20 » (sommet de Rio de Janeiro en juin 2012), les deux dernières Conférences de la FAO sur la sécurité alimentaire (38<sup>ème</sup> session de la Conférence de la FAO en juin 2013 et réunion ministérielle sur les prix alimentaires le 7 octobre 2013) et les sessions du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale depuis sa réforme en 2009, qui ont débattu sur ce sujet ;

## **CONSTATANT**

- les progrès accomplis au cours des dernières années dans le renforcement du développement agricole, alimentaire et rurale dans la région méditerranéenne, grâce aux politiques nationales menées par les Etats mais également à travers les outils de coopération mis en œuvre par les organisations internationales ;

## **CONSCIENTS**

- que la sécurité alimentaire relève de multiples facteurs corrélés qu'ils soient agricoles, environnementaux, démographiques, sociaux, territoriaux, économiques ou politiques, et qu'une approche holistique est nécessaire pour traiter de cette question et qu'elle conditionne le développement, la stabilité et la paix dans la région;
- que la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions doit représenter un pilier fondamental de la coopération régionale dans la région méditerranéenne et illustre le degré d'interdépendance entre les pays riverains;
- de l'intérêt de renforcer la coopération méditerranéenne à travers les échanges d'expériences sur les politiques agricoles et alimentaires pour assurer une meilleure maîtrise des marchés des produits alimentaires ;
- de la complexité à pouvoir construire une meilleure sécurité alimentaire en Méditerranée dans un contexte où les contraintes sont multiples (rareté de l'eau et de la terre, augmentation démographique et urbanisation, changements climatiques et menaces environnementales, etc.) et où les défis à relever sont considérables (amélioration de la production en quantité et en qualité, croissance sociale et territoriale plus inclusive,

emplois en milieu rural, développement des infrastructures et de la logistique, mise en place de programmes de santé-nutrition, etc.) ;

- que cette recherche d’une meilleure sécurité alimentaire en Méditerranée exige une approche globale intersectorielle et des solidarités multilatérales, tout en veillant à la mise en œuvre de stratégies qui soient adaptées aux situations locales et au développement de financements innovants qui puissent s’inscrire dans le temps et répondre à des besoins spécifiques identifiés ;
- que l’agriculture, l’alimentation et le développement des territoires ruraux représentent des questions stratégiques pour la stabilité des Etats du CIHEAM, le bien-être quotidien des populations, et que toutes les formes d’agriculture s’avèrent nécessaires pour relever le défi de la sécurité alimentaire mondiale, sans oublier les contributions, tout aussi déterminantes, des secteurs de la pêche, de l’aquaculture et de la forêt ;
- que la configuration originale du CIHEAM, offre un cadre approprié pour l’identification des intérêts mutuels dans le domaine du développement agricole et rural, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles, de la soutenabilité des systèmes alimentaires au moment où la région méditerranéenne connaît une période de transitions politiques, sociales, économiques et environnementales ;

## **SOULIGNANT**

- que l’année 2014 est l’Année internationale de l’agriculture familiale, qui doit mettre en évidence le potentiel de ces agricultures à contribuer à la sécurité alimentaire, ainsi que celle de la conférence internationale FAO-OMS sur la nutrition ICN2 ;
- que l’année 2015 sera marquée par des rendez-vous internationaux importants, notamment avec le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration de Barcelone, qui a enclenché en novembre 1995 le Partenariat euro-méditerranéen, le bilan des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la définition de l’agenda global post-2015, avec notamment la mise à jour de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), l’Exposition universelle de Milan sur le thème « Nourrir la planète, une énergie pour la vie » qui aura lieu de mai à octobre 2015, ainsi que la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la 11<sup>ème</sup> session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront à Paris en décembre 2015 (COP21) ;

## AYANT PRIS CONNAISSANCE

- des nombreuses publications menées ces dernières années par le CIHEAM sur le thème de la sécurité alimentaire en Méditerranée, dont notamment les différentes éditions du rapport régional *Mediterra* ;
- des conclusions du séminaire international sur le développement rural en Méditerranée organisé par le CIHEAM, avec la collaboration des autorités algériennes, à Alger les 4 et 5 février 2014. Ces débats ont souligné qu’il est urgent de réhabiliter les territoires ruraux, potentiellement sources de croissance et de qualité de vie (i), qu’une transition vers un nouveau modèle de développement rural est nécessaire (ii), et pour ce faire, que des politiques publiques participatives et inclusives sont attendues visant un développement durable, ainsi que le renforcement des réseaux d’acteurs pour partager les expériences et bonnes pratiques (iii) ;
- des axes de coopération à dimension régionale prioritaires débattus dans ce séminaire, invitant les ministres à soutenir notamment la poursuite, au niveau de leur pays, et à l’échelle régionale, de l’initiative ENPARD lancée en 2012 par l’Union européenne dans le cadre de sa politique de voisinage ;

## CONVAINCUS

- que l’augmentation préoccupante du nombre de personnes exposées aux risques de l’insécurité alimentaire dans la région appelle des mesures correctives audacieuses;
- que le développement d’une agriculture doublement performante, sur le plan économique et écologique, est une voie d’avenir pour la région;
- que le CIHEAM doit continuer à jouer un rôle important pour relever les défis communs auxquels fait face la région ;

Les Ministres et chefs de délégation :

- ont centré leurs débats sur le sujet de «*La sécurité alimentaire durable en Méditerranée, quelle situation et quelles perspectives?*»;
- ont adressé des recommandations aux pays méditerranéens (i), aux organisations internationales qui opèrent dans l’espace méditerranéen (ii) et au CIHEAM (iii).

## DEMANDENT

### (i) *Aux pays méditerranéens*

- 1) d'avancer sur la question de la sécurité alimentaire en Méditerranée au plan national et de faire avancer la coopération agricole régionale, notamment à travers le CIHEAM, pour la rendre efficace et permanente mais aussi de la reclasser au centre des relations diplomatiques entre les pays riverains;
- 2) de mener des politiques nationales et régionales de développement agricole, agroalimentaire et rural, prenant en considération la protection de la diversité génétique (animale et végétale) et les stratégies alimentaires écologiquement et socialement responsables, afin de renforcer la production, la productivité, la qualité et la sécurité alimentaire de leurs citoyens et de soutenir les producteurs agricoles. Ceci en assurant un niveau suffisant de traçabilité des produits et la valorisation de certains produits agricoles, en particulier les cultures riches en protéines et les céréales, par l'industrie au sein de filières organisées, l'amélioration des moyens et des conditions de transport, de stockage et de traitement des produits agricoles et agroalimentaires ainsi que l'insertion de l'agriculture dans une économie territoriale dynamique ;
- 3) d'assurer une transition vers un modèle de développement rural durable promouvant les approches agro-écologiques et axé sur l'emploi, la croissance socialement et territorialement inclusive, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, la création de réseaux et de pôles, la production et le partage des connaissances, en s'appuyant sur des agents de changement tels que les acteurs locaux, notamment le secteur privé, les femmes et les jeunes, via des approches inclusives, équitables et participatives;

et ce faisant :

- d'améliorer l'accès à une alimentation satisfaisante en quantité et qualité, notamment pour les populations vulnérables ;
- de soutenir l'agriculture familiale – notamment dans la rive sud de la Méditerranée – qui contribue fortement à assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et concourt à la gestion durable des ressources naturelles et à la promotion du développement humain, notamment au profit des femmes et des jeunes;
- de promouvoir de nouveaux investissements et le partenariat public/privé et privé/privé, national et étranger en vue d'une production agricole et agroalimentaire accrue mais durable, de réduire le gaspillage alimentaire et l'usage des produits agricoles à des fins non alimentaires et de mettre au point des outils de gestion des risques pour protéger les revenus des agriculteurs et des éleveurs ;

- d'intégrer les politiques de développement et de préservation forestière, de santé animale et des végétaux, de pêche et d'aquaculture dans les réflexions concernant la sécurité alimentaire, sans oublier les problématiques liées aux infrastructures, à la logistique et à la chaîne de froid ;
- d'encourager le développement de produits présentant des signes de qualité comme les produits du terroir, les produits issus de l'agriculture biologique, ainsi que des systèmes de protection destinés à préserver les activités créatrices de richesses ou à créer de la valeur ajoutée dans les zones rurales ;
- de promouvoir la coordination dans la définition des politiques régionales visant à renforcer le rôle des communautés côtières concernées par la pêche artisanale et appelant à un programme régional pour le développement de la pêche artisanale durable ;
- de promouvoir, parallèlement aux stratégies globales, une approche territoriale de la sécurité alimentaire, étant donné l'intérêt de rendre opérationnelle ces stratégies et de les adapter aux réalités locales;
- de s'engager plus profondément pour l'initiative ENPARD lancée en 2012 par l'UE dans le cadre de sa politique de voisinage et d'en soutenir la poursuite, au niveau bilatéral et à l'échelle régionale ;
- de soutenir les accords régionaux, avec pour objectif la détermination de normes phytotechniques et phytosanitaires pour le matériel végétal de reproduction adapté aux conditions de chaque pays ;
- de favoriser l'harmonisation, la coopération, le partage d'information et les échanges d'expertises sur différents sujets comme les standards de qualité sanitaire et phytosanitaire, d'étiquetage, de certification, la prévention et le contrôle des maladies et ravageurs des animaux et des plantes (en pré et post-récolte) et le contrôle des contaminants (mycotoxines) dans les produits alimentaires, en cherchant des réponses coordonnées à l'échelle régionale en s'appuyant sur l'exemple des approches régionales concrètes, existantes, comme celle mise en œuvre dans le cadre du Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA);
- de partager les préoccupations, les informations et les expériences nationales en matière de sécurité alimentaire, dans l'optique d'élaborer progressivement des projets régionaux concrets et durables et de s'appuyer à cet effet sur les réseaux de coopération et de recherche méditerranéens pour formuler de telles initiatives concertées et diffuser les savoirs au niveau régional.

- Ceci pourrait se faire au moyen de projets relatifs au développement durable en milieu rural, ou à des systèmes alimentaires durables, au développement et à la promotion de produits de qualité ou de la diète méditerranéenne ainsi qu'à la coordination de la recherche agricole sur des questions telles que les espèces végétales résistantes au stress hydrique, à la salinité, etc., et la gestion des ressources hydriques, ainsi que le développement des ressources génétiques végétales et animales et le développement des filières agroalimentaires et de la biotechnologie (banque de gènes, etc.)
- de soutenir et consolider le réseau MOAN (Mediterranean Organic Agriculture Network), du CIHEAM, plateforme pour la promotion d'une qualité agroalimentaire méditerranéenne multiple et outil d'échange et de partage de connaissances et de bonnes pratiques, parmi les cadres des Ministères de l'Agriculture et des institutions des pays de la région dans le domaine des produits de qualité (agriculture biologique et produits de terroir en particulier) ;
- d'encourager le développement de l'initiative lancée en janvier 2014, intitulée "Mediterranean Agricultural Markets Information Network (MED-AMIN)", visant à favoriser la coopération et le partage d'expériences entre les systèmes d'information nationaux des marchés agricoles, suite à la demande des ministres des Etats membres du CIHEAM formulée lors la rencontre de Malte en septembre 2012. Ce nouveau réseau, coordonné par le CIHEAM, travaillera en relation étroite avec le secrétariat d'AMIS, la FAO et les services spécialisés de la Commission européenne. Il sera dédié essentiellement aux produits céréaliers (blés, maïs, orge et riz), stratégiques pour la sécurité alimentaire des pays méditerranéens;
- de soutenir le programme «Feeding Knowledge », élément structurant de l'héritage de l'Expo Milan 2015, qui encourage notamment le partage de connaissances sur la sécurité alimentaire, l'accès aux banques de gènes des pays du nord de la Méditerranée pour la revivification des espaces naturelles des pays de la rive sud, la diffusion de technologies et pratiques innovantes et soutenables, prenant en considération les besoins des terroirs et offrant des réponses efficaces à travers la recherche locale et internationale. L'innovante plateforme technologique de ce programme, soutenue par le réseau international des experts, sera à la base de centres de compétences diffusées sur la sécurité alimentaire et renforcera les points focaux déjà actifs dans les Ministères des pays de la Méditerranée et des Balkans.

*(ii) Aux organisations internationales et régionales*

- 1) que les différentes institutions internationales chargées de la coopération en Méditerranée ou de la sécurité alimentaire, puissent, avec le CIHEAM, mettre en synergie des programmes de formation et de recherche, des projets de développement et de gestion durable des ressources naturelles, de renforcement des institutions nationales de formation et de recherche, d'organisation des filières agroalimentaires ; de développement de banques de gènes ; ils demandent également que des projets communs de recherche et de transfert de technologie soient mis en place; ces programmes pourraient mutualiser les moyens humains et financiers mobilisés, favoriser le dialogue régional et soutenir la volonté de faire face aux tensions alimentaires ;
- 2) que l'Union européenne puisse confirmer son engagement en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires ruraux en Méditerranée, par la poursuite de son soutien aux activités de recherche et de coopération, pour relever les défis mentionnés ci-dessus, au travers des instruments comme le programme cadre de recherche Horizon 2020 et l'initiative ENPARD qui instaure une offre de partenariat spécifique pour l'agriculture et le développement rural au sein de l'Instrument européen de voisinage et qui doit s'affirmer comme une offre stratégique de longue durée sur ces secteurs en faveur des pays du voisinage méditerranéen ;
- 3) que l'Union européenne puisse donner de l'importance à une coopération stable et durable dans la région à travers une programmation commune et partagée. Dans ce cas, l'utilisation de l'instrument de l'Article 185 de l'UE pour une coopération euro-méditerranéenne sur la recherche et l'innovation pourrait aussi prendre en compte les problèmes du secteur agricole et agroalimentaire pour un développement durable de la région ;
- 4) que l'Union européenne puisse renforcer la mission du CIHEAM en Méditerranée, notamment à travers l'utilisation d'instruments de coopération déléguée prévus pour les organisations internationales ;
- 5) que l'Union européenne et les institutions internationales puissent soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du séminaire international portant sur le développement rural en Méditerranée, dont les conclusions sont annexées à la présente déclaration ;
- 6) que l'Union européenne, la FAO et le CIHEAM puissent examiner l'hypothèse de définir un agenda stratégique de coopération commune en faveur du développement agricole, alimentaire et rural durable en Méditerranée.

**(iii) Au CIHEAM**

- 1) de continuer sa mission de formation supérieure, de recherche et de coopération en développant ses activités sur la sécurité alimentaire à tous les niveaux (local, national, régional) et avec l'ensemble des acteurs parties prenantes (organisations internationales, gouvernements, autorités territoriales et acteurs locaux) ;
- 2) de consolider les acquis d'un demi-siècle d'existence en s'adaptant aux nouvelles réalités régionales et en cultivant sa volonté méditerranéenne pour le partage des connaissances en matière de sécurité alimentaire et de développement rural avec les cadres de demain ;
- 3) de poursuivre la mise en place de parcours de formation supérieure sur le développement rural et agricole, la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire et l'utilisation à des usages non alimentaires des produits agricoles ; assurer la maîtrise des biotechnologies, notamment dans l'identification du patrimoine génétique animal et végétal de chaque pays et leur introduction dans le développement des territoires ruraux ; promouvoir les systèmes alimentaires durables aptes à assurer la conservation de la fertilité des terres, des potentialités en eau, des ressources génétiques végétales et animales et des écosystèmes en améliorant leur résistance au changement climatique et l'alimentation des populations ; renforcer l'organisation des filières agricoles et agroalimentaires en s'efforçant de proposer des parcours éducatifs innovants et itinérants et ainsi contribuer au renforcement des capacités de gestion des territoires ruraux et mettre en place des politiques adéquates pour la protection et la préservation des terres agricoles, en particulier contre les effets négatifs des processus d'urbanisation ;
- 4) de renforcer le dialogue politique euro-méditerranéenne et la coopération sur l'agriculture, l'alimentation, le développement rural, la pêche et l'aquaculture, par la création de structures de dialogue ad hoc pour pouvoir soutenir une coopération meilleure et plus stable et développer une approche commune pour l'émancipation des zones marginales et rurales méditerranéennes. Un accent particulier doit être mis sur les défis suivants : apporter une innovation réelle ; renforcer la capacité de produire durablement en quantité et en qualité par la promotion des approches agro-écologiques;
- 5) d'assurer une meilleure cohérence et des liens opérationnels entre les activités de coopération et les dimensions de la recherche et de l'innovation notamment dans le cadre des projets ENPARD, ARIMNET2, MEDSPRING et ERANETMED;
- 6) de favoriser la mise en œuvre de l'initiative "Mediterranean Agricultural Markets Information Network (MED-AMIN)", dont le lancement en janvier 2014 répond aux attentes des pays membres du CIHEAM de constituer, un espace de dialogue, d'échanges et de coopération technique sur le suivi des marchés agricoles céréaliers et la méthodologie des systèmes statistiques pour ces produits de base ;

- 7) de mettre en place un comité régional ad hoc (au niveau des hauts fonctionnaires des ministères) afin de renforcer le dialogue politique et le soutien à la stratégie de coopération euro-méditerranéenne ;
- 8) d'aider les pays à la mise en place d'observatoires nationaux, ou à leur renforcement quand ils existent, ainsi qu'à l'ouverture de centres de recherche nationaux dédiés au suivi des marchés et à la sécurité alimentaire ; les observatoires et centres de recherche nationaux appuieront le comité régional et agiront comme groupe de réflexion et de propositions précieuses;
- 9) de renforcer les instruments et réseaux à même de promouvoir et d'encourager la mobilité des chercheurs et des experts, l'innovation, les échanges de bonnes pratiques entre acteurs des territoires ruraux, y compris les jeunes agriculteurs, pour soutenir le rôle des femmes et des jeunes en agriculture, favoriser des initiatives en vue de lutter contre le gaspillage alimentaire, mettre en place des actions concrètes pour diversifier les revenus, améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, terres, forêts,...) en tenant compte des effets des changements climatiques ;

## CONCLUSIONS

- Au terme de leurs travaux, les ministres et les chefs de délégations ont reconnu que les questions liées à la sécurité alimentaire méritaient une attention de tous les instants, exigeant des réponses coordonnées en matière de politiques de développement agricole, agroalimentaires et rural que le cadre multilatéral euro-méditerranéen doit faciliter
- Sur ces sujets et dans un contexte où beaucoup de pays méditerranéens souffrent de différentes crises, les ministres et les chefs de délégations ont reconnu les efforts déployés par le CIHEAM ces dernières années et ont exprimé leur volonté de renforcer ses capacités et soutenir durablement son action.
- Les ministres et les chefs de délégations ont convenu de porter à la connaissance des ministres des Affaires étrangères de leur pays les présentes recommandations afin qu'ils puissent en tenir compte dans les négociations internationales et les initiatives politiques dans lesquelles ils sont engagés.
- Ils ont félicité S.E. Abdelwahab NOURI, ministre de l'Agriculture et du Développement rural d'Algérie et tous ses collaborateurs, pour les efforts accomplis en vue du succès de cette réunion.
- Ils ont remercié le CIHEAM pour sa contribution apportée à la réussite de la réunion, et ont exprimé leur attachement à cette organisation qui consacre toute son activité à édifier quotidiennement une solidarité méditerranéenne véritable.